



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 1^{er} DECEMBRE 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D15 - Musée des Cordeliers - Lancement du programme Graines d'artistes -
Edition 2022-2023 – Demande de subventions

Date de convocation : 25 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Anne-Marie BREDECHE à Jean MOUTARDE ; Michel LAPORTERIE à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoch CHAUVREAU ; Patrick BRISET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Catherine BAUBRI

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 15 - Musée des Cordeliers - Lancement du programme Graines d'artistes Édition 2022-2023 - Demandes de subventions

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre de l'année scolaire 2022-2023, le musée des Cordeliers et la médiathèque de Saint-Jean-d'Angély lancent la 12^{ème} édition du programme d'éducation artistique et culturelle « Graines d'artistes », à destination du public scolaire des Vals de Saintonge.

Une comédienne, chanteuse et metteuse en scène, Camille Hoinard, une danseuse, chorégraphe et comédienne, Loona C. Daranlot, ainsi qu'une sculptrice, Anaïs Herd-Smith, ont été sélectionnées pour accompagner 12 classes de 7 établissements scolaires du territoire (3 de Saint-Jean-d'Angély et 4 de Vals de Saintonge Communauté). Ensemble, artistes, enseignants et élèves découvriront les établissements culturels de la ville et imagineront en classe un projet artistique sur le thème « Métamorphoses ». Le 30 mars 2023, un mini-festival réunira les enfants qui se présenteront mutuellement leurs créations. Une soirée-rencontre avec chacune des artistes dans les établissements culturels angériens, ouverte à tous, ponctuera l'année. Nouer un lien avec les associations naturalistes locales sous forme d'ateliers ou de temps d'échange est également demandé aux participants.

Accompagné financièrement par l'État (DRAC Nouvelle-Aquitaine), le Département de la Charente-Maritime, Vals de Saintonge Communauté et l'association ADAM (Association pour le Développement des Animations au Musée) en 2021-2022, le programme serait en 2022-2023 également soutenu par le Rectorat de Poitiers, via une aide directement versée aux écoles partenaires.

Le budget nécessaire à la réalisation de « Graines d'artistes » 2022-2023, d'un montant prévisionnel de 14 000 €, est inscrit pour partie sur le budget principal 2022, et sera inscrit pour autre partie sur le budget principal 2023. Il se décompose comme suit :

Coût du projet	Financement du projet
Honoraires artistiques : 12 000 €	Vals de Saintonge Communauté : 2 000 €
Achat de matériel et communication : 2 000 €	Département de la Charente-Maritime : 1 000 €
Total : 14 000 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine : 5 800 €
	Rectorat de Poitiers : 1 000 €
	Participation forfaitaire en nature des classes : 840 €
	Mécénat en nature ADAM : 500 €
	Ville de Saint-Jean-d'Angély : 2 860 €
	Total : 14 000 €

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20221201-
2022_12_D15-DE

AR Sous-préfecture le 02 DEC. 2022

Publication dématérialisée le 02 DEC. 2022

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation du programme d'éducation artistique et culturelle « Graines d'artistes » 2022-2023 pour un montant prévisionnel de 14 000 € ;
- d'approuver la demande d'aide financière à Vals de Saintonge Communauté pour un montant de 2 000 € ;
- d'approuver la demande d'aide financière au Département de la Charente-Maritime pour un montant de 1 000 € ;
- d'approuver la demande d'aide financière à l'État pour un montant de 5 800 € ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20221201-
2022_12_D15-DE
AR Sous-préfecture le **02 DEC. 2022**
Publication dématérialisée le **02 DEC. 2022**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.